

## Obligation d'emploi de personnes handicapées :

### UN NOUVEAU SERVICE DE L'AGEFIPH

Alther est un réseau national de 97 **prestataires sélectionnés par l'Agefiph**. Ils ont pour mission d'informer l'entreprise sur son obligation d'emploi de personnes handicapées, de la conseiller et l'accompagner dans la mise en œuvre de solutions adaptées.

Alther intervient à 3 niveaux :

→ **L'information** : à l'écoute des besoins de l'entreprise, les conseillers Alther vous informent sur l'ensemble des questions relatives à l'emploi des personnes handicapées ainsi que les aides mobilisables pour l'insertion des personnes handicapées.

Cible : toutes les entreprises quel que soit leur effectif (même les entreprises sous accord ou convention)

→ **L'accompagnement** : les conseillers Alther vous aident à déterminer les moyens permettant de vous acquitter de votre obligation d'emploi, identifient avec vous les actions réalisables et vous accompagnent dans leur mise en œuvre.

Cible : prioritairement les établissements nouveaux contributeurs ayant un effectif entre 20 et 250 salariés

→ **La promotion de l'alternance** : les conseillers Alther vous aident à identifier les possibilités d'accueil de personnes handicapées en formation en alternance ou en stage au sein de votre entreprise.

Cible : toutes les entreprises quel que soit leur effectif (même les entreprises sous accord ou convention)

#### Votre contact Alther :

<b>75</b> <i>1<sup>er</sup> – 9<sup>ème</sup></i> <b>arrondissements</b>	<b>75</b> <i>10<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup></i> <b>arrondissements</b>	<b>92</b>	<b>93 - 94</b>
01 48 01 81 81	01 48 74 94 42	01 41 32 39 20	Tél. : 0 820 20 9000